



CONSEIL MUNICIPAL
du 30 Septembre 2024

COMPTES-RENDUS
des délégations
de Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en justice :

Décision de désigner Julien ANTON, avocat :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une demande d'annulation de deux décisions de rejet formulées par la ville d'Aubagne et son CCAS à l'encontre de l'agent Madame Athénaïs HADJ-RABAT, après sa demande d'octroi de la protection fonctionnelle estimant être victime d'actes constitutifs de harcèlement et de discrimination syndicale.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une demande d'annulation de la décision implicite de rejet du 28 décembre 2024, formulée par la ville d'Aubagne à l'encontre de l'agent Madame Athénaïs HADJ-RABAT se considérant comme victime d'actes constitutifs de harcèlement et de discrimination syndicale.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une réclamation, pour défaut de paiement sur onze factures d'un montant total de 272 260,55 €, par la société VEOLIA ENERGIE, mandataire du marché d'exploitation du matériel thermique des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une demande de suspension et d'une annulation au fond, par l'agent Madame Marie-Ange GOMEZ, d'un nouvel arrêté de radiation pris par la ville par arrêté du 25 juin 2024, l'audience en référé étant prévue le 28 août 2024.

Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, avocat :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de son opposition à la déclaration préalable déposée par la société FREE MOBILE le 1er février 2024 pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile au sein d'un bâtiment sis 20, avenue Antide Boyer, faisant ainsi l'objet d'une audience en référé prévue le 18 juin 2024.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une déclaration préalable déposée par la société TOTEM France le 20 mai 2024 pour l'installation de nouvelles antennes sur une parcelle cadastrée n° 99 sise Quartier les Bonnes Nouvelles ZI Les Paluds, ayant fait l'objet par la Ville d'une décision d'opposition du 6 juin 2024 et contestée par la société TOTEM France.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de l'affaire précitée l'opposant à la société TOTEM France qui souhaite obtenir une décision de non-opposition et sollicite dès lors en référé, la suspension de l'exécution de la décision d'opposition à déclaration préalable à l'occasion de l'audience prévue le 23 septembre 2024.

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une demande d'annulation de permis de construire d'une maison individuelle, ce dernier ayant été déposé par Monsieur Romain EINAUDI et Madame Diane PINHEIRO, accordé par le maire de la Commune par arrêté du 27 mars 2024 et contesté par Monsieur Patrick ROLLERI et Madame Marie-Claude ROLLERI, par voie de référé dont l'audience est prévue le 21 août 2024.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une requête au fond déposée à la demande des conjoints ROLLERI pour obtenir l'annulation du permis de construire de Monsieur Romain EINAUDI et Madame Diane PINHEIRO.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une requête en référé déposée par Monsieur Jean-Yves CARTERET pour solliciter la suspension de l'exécution de l'arrêté de mise en demeure pris par la Ville le 21 juin 2024 afin de procéder à la démolition de la véranda et du garage, construits et aménagés sans autorisation préalable délivrée, parcelle cadastrée 000-A5-544 sise 110 Impasse de la Pauline.

Décision de désigner le cabinet ABEILLE ASSOCIES AVOCATS :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une demande en recherche d'expert par Monsieur et Madame ROSSI, propriétaires d'une maison située La Bastide La Pageotte sise 4015 Route d'Eoures et victimes d'inondations répétées par le déversement des eaux de la RD 44 située en aplomb dudit bien et ce malgré la pose d'un bourrelet en enrobé.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une recherche en responsabilité de la Ville d'Aubagne par le Syndicat des Copropriétaires (SDC), concernant l'immeuble sis 6 rue de l'Arceau, dont la structure a été fragilisée par des infiltrations, justifiant la prise d'un arrêté de péril du 8 décembre 2022 et la réalisation de travaux de sécurisation et de confortement par la Ville et révélant la présence de malfaçons par un expert en bâtiment, mandaté par le SDC.

Décision de désigner le cabinet LESAGE BERGUET GOUARD ROBERT, avocats :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une recherche en responsabilité pour défaut d'entretien de la voie communale au 98 rue de la République suite à la chute, le 3 juillet 2019, de Madame Khadija BARAN. Cet incident aurait été provoqué par une borne signalétique blanche écrasée au sol.
Les requérants ayant fait appel du jugement du 14 mars 2024 rejetant sa requête.

--- ooo O ooo ---



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE MISE à DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle aux associations.

Conventions de mises à disposition des locaux :

- Association des céramistes et santonniers du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : salle d'une superficie de 35 m² du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 situé au Village des Santons.

Convention d'occupation temporaire :

- Le fond de Dotation Ollivier-Sicard : Espace Bras d'Or du 23/09 au 03/11/2024 pour l'Exposition « Aubagne et l'Huveaune au XXe entre Terre et Couleurs ».

Convention de mise à disposition d'Exposition :

- BAMBOU EDITION : dans le cadre de Grains de Sel, festival du livre et de la parole de l'enfant, Exposition « les chefs d'œuvres de Marcel Pagnol en BD », 27 panneaux couleurs, plastifiés du jeudi 21 novembre au dimanche 24 novembre 2024.

Pour une durée allant de septembre 2024 à juin 2025 en période scolaire uniquement.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, pour des activités de loisirs destinées aux seniors, à titre précaire et révoquant à « l'Association Energie Solidaire 13 » pour l'utilisation d'une salle pour les structures suivantes :

- Espace Aubagne Seniors : Les mardis de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00, les jeudis de 14h00 à 15h00.
- Maison de quartier « Le Lavoir » du Pin Vert : les mardis de 13h30 à 17h00
- Maison de quartier « Château Blanc » du Charrel : les mardis de 13h00 à 18h00
- Maison de quartier de La Tourtelle : les mardis de 13h00 à 18h00
- Salle « LCR » des Passons : les mardis de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h
- Salle Rue du Jeu de Ballon, 1^{er} étage : les mardis de 13h00 à 17h00

Mise à disposition de locaux et installations sportives, à titre précaire et révoquant, pour y développer leurs activités respectives, au titre de la saison 2024-2025, au profit des associations suivantes :

- AIKIDO AUBAGNE
- AUBAGNE GARLABAN BASKET
- Ami de l'instruction laïque
- AMICALE SPORTIVE GARLABAN
- AQU'ARTIST AUBAGNE
- ART DEFENSE KARATE
- ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE AUBAGNAISE

- ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPAUX AUBAGNE EN PROVENCE
- ATHLETIQUE MARATHON CLUB AUBAGNE
- AUBAGNE CARNOUX VOLLEY BALL
- AUBAGNE FOOTBALL CLUB
- AUBAGNE GYM
- AUBAGNE NATATION
- AUBAGNE PARKOUR
- AUBAGNE TENNIS TABLE
- AUBAGNE TRIATHLON
- BADMINTON
- BOXE ALL STYLES ACADEMY
- BOZENDO
- CLUB ALPIN FRANÇAIS (CAF)
- COMITE DEPARTEMENTAL SPELEOLOGIE 13
- ECOLE DE WU WEI - WING-TSUN KUNG FU
- ENERGIE SOLIDAIRE 13
- ESAT LES GLYCINES
- ESCALADE CLUB AUBAGNAIS
- ESPOIR GYMNIQUE AUBAGNE
- FIT' TREIZE EN FORME
- FOU DE BAD
- GARLABAN ARTS MARTIAUX
- GENERATION PROXIMITE
- GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN POUR ADULTES
- GYMNASTIQUE VOLONTAIRE AUBAGNE
- HAPPY FIT
- KICK BOXING ASSO LCKBA
- LE FIL ROUGE
- LE LIEVRE ET LA TORTUE
- MARCHE NORDIQUE AUBAGNE GARLABAN
- MARDI FOOT
- NAK MUAY GYM AUBAGNE
- OMS ACTIVITES SANTE
- OUSTAOU ESTEREL
- PAYS D'AUBAGNE HANDBALL AGGLOMERATION
- PROVENCE ASCENSION
- RASCASSES RUGBY VÉTÉRANS
- ROLLER HOCKEY AUBAGNE
- RUGBY CLUB AUBAGNAIS
- SHAOLIN BOXING CLUB AUBAGNE
- COLLEGE ST MARIE
- LYCEE ST MARIE
- DANSE TRANQUILLE SALSA BACHATA
- ESTELLO AUBANENCO
- LE 1ER REGIMENT ETRANGER
- LONG HU SHAN JIAO
- NATATION AUBAGNE SPORT ADAPTE 13
- ORIGINAL ROCKERS
- SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE L'UNIVERSITE AIX MARSEILLE

Conclusion de conventions de prêts du Centre de Loisirs des Espillières :

- A l'Établissement Public « Centre Communal d'Actions Sociales » pour l'organisation d'une réunion à la date suivante : 21/06/2024 de 9h à 15h.
- A l'école « SAINTE-MARIE » pour accueillir, sous la responsabilité de l'école, les élèves en date du : 24/06/2024 de 8h30 à 16h30

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_22-DE
Reçu le 04/10/2024



- A l'association « GFEN » pour l'organisation de sessions de formation aux dates suivantes :

7/09/2024 de 9h00 à 17h00
14/09/2024 de 14h00 à 18h00
15/09/2024 de 9h00 à 17h00
7/12/2024 de 9h00 à 17h00
18/01/2025 de 14h00 à 18h00
19/01/2025 de 9h00 à 17h00
25/01/2025 de 9h00 à 17h00
1/03/2025 de 14h00 à 18h00
2/03/2025 de 9h00 à 17h00
3/05/2025 de 9h00 à 17h00
17/05/2025 de 14h00 à 18h00
18/05/2025 de 9h00 à 17h00
21/06/2025 de 9h00 à 17h00.

- A l'association « SCOUT AUBAGNE GARLABAN » pour l'organisation d'une journée familiale en extérieur à la date suivante : 21/09/2024 de 11h à 19h.
- A l'association « Vélo Club Aubagnais – VTT du Garlaban » pour l'organisation d'une course cycliste aux dates suivantes :

27/09/2024 de 16h à 18h30
28/09/2024 de 8h30 à 18h30
29/09/2024 de 6h30 à 19h30.

- A l'association « SCOUT ET GUIDE DE FRANCE D'AUBAGNE SAINT PIERRE » pour l'organisation d'une journée familiale en extérieur à la date suivante : 22/09/2024 de 9h à 18h.
- A l'association « HEPAGE HuCA » pour l'organisation d'une journée de travail à la date suivante : 16/09/2024 de 8h à 17h.

--- ooo O ooo ---



COMPTE RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

DROIT DE SUBSTITUTION

Décision de renonciation :

- SAS HPSE AMENAGEMENT - Terrain à bâtir 681m² situé 1991 Chemin de la Carreirade d'Allauch – parcelle cadastrée section BD n°456 ;
- SAS HPSE AMENAGEMENT - Terrain à bâtir 685m² situé 1991 Chemin de la Carreirade d'Allauch – parcelle cadastrée section BD n°459 ;
- SCI GLAYVES - Terrain à usage d'agrément 2542m² situé Lieu-dit LA CHATEAUDE – parcelles cadastrées section CN n°1112, 1113, 424, 425 ;
- Madame Marie BONNARD - Un terrain de 2259 m² comprenant une maison d'habitation , situé chemin des Fyols, parcelles cadastrées section CW n° 11-409-410-536 ;
- Monsieur GEISSLER Christian et Madame D'ANTONIO Martine - Un terrain de 16717 m² comprenant une maison d'habitation, situé 2325 Chemin des Solans et Les Solans Ouest, parcelles cadastrées section CI n°384-538 ;
- Monsieur BOURG Claude - Un terrain de 2343 m² comprenant une maison d'habitation, situé au lieu-dit Ruissatel et au lieu-dit Garlaban, parcelles cadastrées section CE n°151 ET CK n°27.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE DON\$ ET LEGS

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :

- Afin d'enrichir les collections d'œuvres d'art de la Ville, décision d'accepter le don d'un lot d'archives et d'objets concernant l'adjudant-chef Mouty tué lors de la Libération d'Aubagne et de l'intégrer à la série S du fonds moderne des archives municipales de la Ville.
- Afin d'enrichir les collections d'œuvres d'art de la Ville, décision d'accepter le don d'une médaille et d'un lot d'archives concernant les Aubagnais Charles et Michel Azan, grand-père et père, de la donatrice, et de l'intégrer à la série S du fonds moderne des archives municipales de la Ville.
- Afin d'enrichir les collections d'œuvres d'art de la Ville, décision d'accepter le don de divers documents d'archives ayant appartenu à Célestin Espanet, ancien maire d'Aubagne, grand-père, de la donatrice, et de l'intégrer à la série S du fonds moderne des archives municipales de la Ville.
- Afin d'enrichir les collections d'œuvres d'art de la Ville, décision d'accepter le don d'une série de cartes postales anciennes d'Aubagne et de l'intégrer à la série S du fonds moderne des archives municipales de la Ville.
- Afin d'enrichir les collections d'œuvres d'art de la Ville, décision d'accepter le don d'un lot de reproductions de cartes postales anciennes et de l'intégrer à la série S du fonds moderne des archives municipales de la Ville.

-- 000 0 000 --

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant

SAD ACQUISITION DE VEHICULES NEUFS OU D'OCCASION

- **MARCHE SPECIFIQUE LOT 03 – ACQUISITION DE 04 VEHICULES LEGERS D'OCCASION**
 - **Attributaire :** GARLABAN AUTOMOBILES
 - **Durée du marché :** 3 mois
 - **Date de notification :** 19/09/2024
 - **Montant marché :** 40 000,00€ TTC

MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE

- **MAINTENANCE EN CONDITION OPERATIONNELLES DU LOGICIEL « DATACORE »**
 - **Attributaire :** EURL ROSSO CONSEIL
 - **Durée du marché :** 48 MOIS (1AN RECONDUCTIBLE 3 FOIS)
 - **Date de notification :** 17/09/2024
 - **Montant :** 28656,00€ TTC
- **AMO POUR L'ORGANISATION ET LA FOURNITURE D'ELEMENTS DE SCENOGRAPHIE DU FESTIVAL GRAINS DE SEL 2024**
 - **Attributaire :** ASSOCIATION PARLEZ-MOI D'UN LIVRE
 - **Durée du marché :** 3 MOIS
 - **Date de notification :** 05/09/2024
 - **Montant :** 17 980,00€ TTC
- **REPRESENTATION D'UN SPECTACLE DE RUE MAGIQUE ET FEERIQUE AVEC GROSSE MACHINERIE**
 - **Attributaire :** LE THEATRE DE LA GRANDE OURSE
 - **Durée du marché :** 4 MOIS
 - **Date de notification :** 18/09/2024
 - **Montant :** 30 600,00€ TTC

AVENANTS

- **Avenant n°1 du Marché n°2218 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Renouvellement du marché d'installation de génie climatique » Société EXERGIE CONSEIL Sans Incidence financière notifié le 17/06/2024**

- **Avenant n°1 du Marché n°2309 Mission d'études de sol avant la construction d'une école provisoire et du pôle éducatif des Passons** Société FONDASOL Avec Incidence financière : montant de l'écart introduit + 9 100,00€ HT notifié le **19/07/2024**
- **Avenant n°1 du Marché n°2318 Exploitation du matériel thermique des installations de chauffage, de production d'ECS, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux** Société SOGITEC Sans Incidence financière notifié le **19/07/2024**
- **Avenant n°2 du Marché n°2007 Maintenance préventive et corrective des ascenseurs** Société PACA ASCENSEURS SERVICES Sans Incidence financière notifié le **19/07/2024**
- **Avenant n°1 du Marché n°2126 Fourniture de carburants et de prestations associées nécessaires au fonctionnement du parc automobile** Société TOTALENERGIE Avec Incidence financière : montant de l'écart introduit + 200€ HT notifié le **23/07/2024**
- **Avenant n°2 du Marché n°232010 Diverses prestations intellectuelles de contrôles et CSPP – Pôle éducatif des Passons** Société APVE Sans Incidence financière notifié le **23/07/2024**
- **Avenant n°1 du Marché n°232022 Prestations de services postaux et location avec maintenance d'une machine à affranchir** Groupement LA POSTE SA et MAILEVA Sans Incidence financière notifié le **07/08/2024**
- **Avenant n°2 du Marché n°231701 Fourniture de sapins et de décorations non-lumineuses pour les fêtes de fin d'année** Société JURA MORVAN DECORATION Sans Incidence financière notifié le **07/08/2024**
- **Avenant n°2 du Marché n°232021 Réalisation de l'école provisoire : bâtiments modulaires et aménagements extérieurs** Société ALTEMPO SAS Avec Incidence financière : montant de l'écart introduit – 2 700,86€ HT notifié le **17/09/2024**

Liste des contrats de cession signé en matière culturelle:

- Binaural Production , spectacle «Cascino Trio » le 24/04/2025
- Sasu Kalmia Productions, spectacle « les Frères Taloché » le 22/03/2025
- Stardust Production et le théâtre Comoedia, spectacle « Elodie Arnould - #Future Grande ?2.0 » le 14/02/2025
- Théâtre du Prisme, « Simon la Cadouille » le 22/04/2025
- Emmène moi dans la Forêt Prod ? « Cathy Heiting » le 30/01/2025
- Collectif teron, « Tierra Effimera » les 15 et 16/01/2025
- Le Bruit Bleu, « Louise O'Smon » le 07/11/2025
- Association Itinérances, « Little Cailloux » les 12 et 13/03/2025
- SAS ISBG PROD, « Vous Pouvez embrasser la mariée » le 30/11/2024
- Compagnie Clandestine, spectacle « Autour de Marzia » le 06/02/2025
- Poly'Morphe Company, spectacle « Elles-mêmes » le 08/03/2025
- La Divine Usine, spectacle « Comoedia ! » le 27/03/2025
- Canicule Production, spectacle « Monk » le 20/03/2024
- Compagnie Nosferatu, spectacle « Une opérette à Ravensbrück » le 07/03/2025
- Association Clapotis, spectacle «The French Saucisson Syndicate» le 16/10/2024
- Val Com Prod, spectacle « Laurent Febvay – L'odeur du basilic le 14/04/2024
- Contrat de cession Orchestre National de Cannes - Concert du 02/08/2024



**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE d'ALIENATION de GRE à GRE
Article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant les aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros :

- Décision « Cession de matériel » : socle et cloche cédés à titre gratuit au profit du centre d'Art Polaris métropole Aix-Marseille (matériel amorti).

--- 000 0 000 ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DÉCISIONS D'EMPRUNT ET DE LIGNE DE TRÉSORERIE

Conformément à la délibération n°01/220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de réalisations d'emprunt (alinéa 3) et de réalisations de lignes de trésorerie (alinéa 20).

Décision du 11/07/2024 de contracter un emprunt de 2 M€ sur 20 ans et 3 mois avec la Banque Postale

La souscription de cet emprunt de 2 M€ s'inscrit dans le cadre de la réalisation partielle des crédits inscrits au budget primitif 2024 - budget principal pour 8 M€.

Cet emprunt est à taux variable (index EURIBOR 12 mois + 1,24%) remboursable sur 20 ans et 3 mois, de manière annuelle.

La Commission d'engagement s'élève à 2 000 €.

Décision du 11/07/2024 de contracter un emprunt de 4 M€ sur 25 ans auprès d'Arkéa Banque Entreprise et Institutionnels.

La souscription de cet emprunt de 4 M€ s'inscrit dans le cadre de la réalisation partielle des crédits inscrits au budget primitif 2024 - budget principal pour 8 M€.

Cet emprunt est à taux variable (index EURIBOR 12 mois + 1,26%) remboursable sur 25 ans, de manière annuelle.

La Commission d'engagement s'élève à 4 000 €.

Décision du 10/07/2024 de signer un contrat d'ouverture d'une Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) de 8 M€ avec la CEPAC

La LTI permet d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et de remboursements du capital pour reconstituer le droit au tirage.

Le contrat d'ouverture de cette LTI, souscrit auprès de la CEPAC, est de 8 M€ pour une durée d'un an.

Le taux d'intérêt applicable au tirage est basé sur le taux €STR + marge de 1% avec paiement des intérêts chaque mois par débit d'office.

En cas de non utilisation du capital, le taux d'intérêt appliqué est de 0,20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen.

Les frais de dossier s'élèvent à 8 000 €.

Décision du 10/07/2024 de signer un contrat d'ouverture d'une Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) de 1,5 M€ avec la CEPAC

La LTI permet d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et de remboursements du capital pour reconstituer le droit au tirage.

Le contrat d'ouverture de cette LTI, souscrit auprès de la CEPAC, est de 1,5 M€ pour une durée allant de la signature du contrat jusqu'au 30/11/2024.

Le taux d'intérêt applicable au tirage est basé sur le taux €STR + marge de 1% avec paiement des intérêts chaque mois par débit d'office.

En cas de non utilisation du capital, le taux d'intérêt appliqué est de 0,20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen.

Les frais de dossier s'élèvent à 2 000 €.

--- ooo o ooo ---

